

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je me suis levé avant que vous ne passiez au vote sur le titre, mais vous ne m'avez pas donné la parole. Je me lève, monsieur, non pas pour voter contre le titre du bill, mais pour faire consigner ma protestation contre cette farce. Je désire affirmer mon opposition à ce Règlement qui nous dérobe nos droits et je m'y oppose fortement, monsieur.

M. le président: A l'ordre. Ce que le comité examine ce soir, c'est le bill C-204, qui vise à accorder certaines sommes à Sa Majesté pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, et non pas le Règlement de la Chambre des communes.

M. le président: Le bill est-il agréé?

(Le bill est agréé: pour, 205; contre, 4.)

M. le président: Puis-je faire rapport du bill?

Prévisions budgétaires

(Rapport est fait du bill: pour, 201; contre, 5.)

● (2330)

M. Stanfield: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous sommes prêts à passer à la troisième lecture sur division.

Des voix: Bravo!

M. Drury propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

M. l'Orateur: Adopté sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

(A 11 h 34, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)